



FÊTE DE LA MUSIQUE 2012

PROCÉDURE D'INSCRIPTION DES ASSOCIATIONS

Le « Village des Associations » regroupe une cinquantaine de stands - répartis sur l'ensemble de la Fête de la Musique - tenus par des associations à but non lucratif. Ces stands vendent nourriture et boissons au public très nombreux lors de cet événement. Les bénéfices de ces associations sont reversés à des œuvres culturelles, éducatives, environnementales, humanitaires ou sociales.

1. Conditions requises pour participer

- ✓ L'inscription pour un stand à la Fête de la Musique est réservée à des associations à buts non lucratifs, poursuivant des buts culturels, éducatifs, environnementaux, humanitaires, sociaux. La préférence est donnée aux associations domiciliées sur le canton de Genève.
- ✓ L'association doit proposer au public nourriture et boissons sur son stand.
- ✓ Les bénéfices réalisés durant la Fête de la Musique doivent être reversés à un projet. Ce projet doit être présenté sur le stand (panneaux, prospectus, photos, etc.) et être en accord avec les buts de l'association : promouvoir des activités culturelles, éducatives, environnementales, humanitaires, sociales. Hormis ce projet, le stand ne doit comprendre ni sponsoring, ni publicité.
- ✓ Les éventuels objets mis en vente sur les stands doivent être en relation avec les buts de l'association et représentatifs du pays représenté.
- ✓ Les associations et les personnes privées poursuivant des buts à caractère religieux ou commerciaux, ainsi que les partis politiques ne sont pas admis.

2. Tarifs

Pour les trois jours de manifestation, soit le 22 juin, le 23 juin et le 24 juin 2012, le tarif de mise à disposition est le suivant :

- ✓ CHF 1300.- la location de la tente (25m²) + 4 tables + 3 bancs + la consommation électrique.
- ✓ CHF 50.- l'émolument exigé par le DARES, Service du Commerce du Canton de Genève pour l'exploitation d'une buvette provisoire.
- ✓ CHF 200.- (facultatif) l'**emplacement** pour parquer une remorque frigorifique.

Les recettes reviennent entièrement à l'association et doivent être reversées au projet soutenu.

Les inscriptions sont possibles du mardi 15 novembre 2011 au jeudi 19 janvier 2012. Sur notre site Internet www.fetedelamusique.ch vous trouverez le formulaire d'inscription. Dès le vendredi 20 janvier 2012, le formulaire d'inscription sera retiré de notre site et plus aucun dossier ne sera accepté.

Pour que votre inscription soit prise en compte, veuillez :

- ✓ remplir les conditions requises (voir point 1)
- ✓ renvoyer :
 - a) le formulaire dûment complété
 - b) les statuts de l'association
 - c) le dernier rapport d'activité de l'association (uniquement pour les associations n'ayant jamais participé)
- ➔ **les documents incomplets ou manuscrits ne seront pas acceptés et votre inscription sera écartée d'office**
- ✓ tenir compte des deux possibilités de renvoi des documents : 1) par courriel à : fetedelamusique@ville-ge.ch ou 2) par courrier postal au : Département de la culture et du sport, Fête de la Musique, route de Malagnou 17, case postale 10, 1211 Genève 17
- ✓ respecter l'ultime délai de renvoi au jeudi 19 janvier 2012, ➔ **toute inscription datée après le 19 janvier (date du timbre postal ou du courriel faisant foi) sera écartée d'office.**

Après l'envoi de votre inscription, vous recevrez, dans un délai de deux semaines environ, un accusé de réception de votre inscription par courriel. Si vous ne le recevez pas, veuillez nous le faire savoir auprès de notre secrétariat tél. 022 / 418.65.32.

Etant donné le nombre élevé d'inscriptions reçues chaque année, nous devons procéder à des choix. En fonction du nombre de demandes et d'après leur ancienneté, certaines associations devront passer leur tour. Votre inscription n'est donc pas définitive, une réponse vous sera communiquée début mars 2012.